

CONDITIONS GENERALES DE VENTE CAMPING LE MAT

La location d'un emplacement ou d'un hébergement implique la totale acceptation des conditions de ventes par les parties contractantes. A ce titre, le client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente avant la validation de sa location

LOCATION D'EMPLACEMENT NU : Nous mettons à votre disposition un emplacement nu. Le prix est par nuit d'occupation. Les emplacements sont disponibles à partir de 14H30 le jour de l'arrivée et doivent être libérés avant 12 h le jour de départ. Il comprend une installation, 1 ou 2 personnes et un véhicule. Ce forfait donne accès librement aux infrastructures sanitaires, d'accueil à la piscine (aux dates d'ouverture), aux aires de jeux et aux activités.

Suppléments : Le personnes supplémentaires (adultes ou enfants) ou éléments présents sur l'emplacement (deuxième véhicule, animal, électricité, tente) font l'objet d'un cout journalier.

VÉHICULES ÉLECTRIQUES : Les installations électriques de nos mobil-homes et de nos emplacements ne sont pas adaptées pour les recharges des véhicules électriques. Ainsi, il est strictement interdit de brancher un véhicule électrique ou hybride sur les installations électriques du mobil-home et du emplacement.

En cas d'infraction à la présente disposition, le client sera tenu responsable de tout dommage (court-circuit, incendie, etc.) matériel ou immatériel provoqué par le branchement, vis-à-vis du camping et/ou des tiers.

LOCATION D'HEBERGEMENT LOCATIF: le tarif de location comprend la location de l'hébergement, les personnes (selon capacité), les charges d'eau, de gaz et d'électricité, le stationnement d'un véhicule, l'accès aux services de l'accueil, la piscine, aux aire de jeux et aux activités proposées. Entièrement équipé, seuls les draps et linge de toilette ne sont pas fournis. Il y a la possibilité de louer les draps.

Il est strictement interdit de fumer dans les mobile homes, dans le cas contraire la caution sera intégralement conservée. L'installation d'une tente sur la parcelle du mobile home est strictement interdite. Les location sont disponibles à partir de 15 h jour de l'arrivée et doivent être libérées avant 10 h le jour de départ.

TARIFS ET TAXES: les tarifs de notre brochure sont en euros, TVA comprise au taux en vigueur au moment de la passation de commande. Tout changement du taux à la date de facturation pourra être répercuté sur le prix des produits ou des services correspondants, ce que reconnaît et accepte le client. Le montant de la taxe de séjour est variable selon les communes.

Nos prix sont par ailleurs susceptibles d'évoluer en fonction des conditions économiques et commerciales. Le prix contractuel, dû par vous, est celui apposé sur votre confirmation de réservation.

Flower Campings applique la tarification dynamique. De ce fait, les tarifs sont susceptibles d'évoluer à la hausse comme à la baisse.

Les avantages « partenaires » et les promotions ne peuvent être appliqués sur une réservation ayant fait l'objet d'une confirmation, que celle-ci soit déjà réglée en totalité ou en partie ; ceux-ci ne sont en aucun cas rétroactifs.

Ainsi, il est possible que pour un même séjour, les clients aient payé des prix différents. Les clients ayant payé le prix le plus élevé ne pourront en aucun cas bénéficier d'un remboursement de la différence entre le prix qu'ils ont payé et le prix promotion.

CLIENTELE ET MINEURS: Les enfants mineurs restent sous l'entière responsabilité de leurs parents et/ou accompagnant pendant toute la durée de leur séjour. Le camping ne pourra procéder à la réservation d'un séjour pour des enfants mineurs que dans le cas où ceux-ci sont sous la responsabilité d'un accompagnant majeur ou de leur parents ou de leur représentant légal.

Les mineurs non accompagnés de leur parents / accompagnant majeur ne sont pas acceptés.

CONDITIONS DE RESERVATION : Vous pouvez effectuer une réservation sur le site www.flowercampings.com, par téléphone, par mail, ou directement sur le site de notre camping : www.campinglemat.com

A réception de votre réservation (seul le contrat avec son double rempli avec précision et signé sera considéré comme valable) et de votre acompte, nous vous adresserons, en fonction des place disponibles, une confirmation de réservation. Le contrat ne devient définitif qu'après l'envoi de la confirmation par la direction du camping. La réservation est personnelle, il est interdit de sous-louer ou de céder à un tiers. Le tarif du séjour sera à régler dans les conditions suivantes :

Camping caravanning : pour un emplacement, un acompte de 30 % du prix total des prestations commandées + 10 € de frais dossier + l'assurance annulation si souscrite. Le solde sera réglé à l'arrivée avec la taxe de séjour, avant la prise de possession de l'emplacement.

Location : un acompte de 30% du prix total des prestations commandées +10 € de frais de dossier + l'assurance annulation si souscrite, doivent être versés à la réservation. **ATTENTION :** passé 15 jours, si nous n'avons pas reçu votre acompte, nous considérons votre réservation comme annulée. Le solde et la taxe de séjour doivent être réglés au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour au camping. Dans le cas où le solde n'est pas réglé dans le délai susvisé, le séjour est considéré comme annulé et nos conditions d'annulation décrites ci-après s'appliquent. Toutes réservations effectuées dans un délai inférieur à 30 jours avant la date de début du séjour, doit être payée intégralement lors de la réservation, sauf conditions plus favorables dont vous seriez le cas échéant informé.

MODE DE PAIEMENT ACCEPTES : Vous pouvez payer votre réservation ou votre séjour en euros via les modes de paiement suivants : chèque bancaire, chèque vacances, cash, carte bancaire, virement bancaire Toutefois, par dérogation, les réservations effectuées moins de 15 jours avant la date de début du séjour doivent être réglées par carte bancaire exclusivement

CLIENTELE DE PASSAGE : Pour les séjour en emplacement sans réservation (passage) vous devez à votre arrivée payer obligatoirement à tout le moins la première nuit. Vous êtes en outre chargés d'indiquer à la réception la durée de séjour souhaitée ou prolongée. Le solde est à régler au plus tard la veille du départ. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de départ anticipé de votre part.

ABSENCE DE DROIT DE RETRACTION : Selon l'article L. 221-28 12° du Code de la consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.

CAPACITE MAXIMUM : Pour des raisons de sécurité et d'assurance, le nombre d'occupants ne peut dépasser la capacité prévue par le type d'hébergement ou d'emplacement réservé, nouveaux nés compris. Si nous observons à votre arrivée que la capacité maximum de l'hébergement ou de l'emplacement réservé est dépassée, nous nous réservons le droit de vous refuser l'accès à l'hébergement ou à l'emplacement réservé, sans remboursement du prix de séjour de notre part.

DEPOT DE GARANTIE: Pour les hébergement locatifs une cautions de 300 € est exigé à l'arrivée afin d'éviter toute dégradation au mobile home. Le ménage de fin de séjour sera fait par le locataire. Si le ménage est mal fait un dépôt de 80 € sera prélevé.

L'état des lieux est effectué par le locataire dès son arrivée dans le locatif, et la caution restitué 8 jours maximum après son départ, après un nouvel état des lieux effectué par le personnel de ménage en l'absence de dégâts, et restitué dans le même état de propreté. Sans caution de votre part, vous ne pourrez pas accéder à votre location. Dans le cas des dégradations ou dommages le dépôt de garantie sera prélevé. Les dégradations supérieures à la somme versée comme dépôt seront à la charge du client après imputation du dépôt de garantie.

Toute insatisfaction concernant l'état de propreté, anomalie ou détérioration devront être signalées au plus tard 24 heures après l'arrivée, ceci afin de permettre d'y remédier (une feuille d'inventaire vous sera remis à cet effet). Aucune réclamation ne sera recevable plus de 24 h après le jour d'arrivée.

Tout objet cassé ou détérioré doit être signalé et remplacé ou remboursé avant le départ. Votre hébergement devra être remis en l'état lors de votre départ

PREFERENCES: les préférences formulées lors des réservation seront satisfaites dans la mesure de nos disponibilités, sans engager la responsabilité du camping.

ASSURANCE ANNULATION: Nos prix ne comprennent pas d'assurance voyage. Celle-ci demeure facultative et vous sera éventuellement proposé. Le locataire peut souscrire l'assurance annulation séjour, selon les conditions marquées dans le contrat de vente assurance.

ARRIVÉE RETARDEE, DÉPART ANTICIPE : camping et location SI POUR UNE RAISON QUELCONQUE, LA DUREE DU SEJOUR EST RETARDEE OU ECOURTEE LE MONTANT TOTAL DU SEJOUR EST ACQUIS AU CAMPING (voir possibilités de remboursement dans le cadre de l'assurance annulation). Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement pour la part du séjour non effectuée

Toute arrivée avant la date prévue exposera le client à ne pas pouvoir occuper l'emplacement retenu, sauf accord préalable avec la direction du camping. Toute arrivée retardée doit nous être avisée par écrit. Nous disposerons de votre hébergement au terme du délai de 24 h susvisé si nous n'avons pas réussi à vous joindre aux coordonnées communiquées lors de la réservation de votre séjour.

Nous conserverons le cas échéant l'ensemble des sommes que vous nous aurez versées ; aucun remboursement ne sera opéré.

MODIFICATION DU SEJOUR : Vous pouvez demander à modifier les dates et/ou modalités (type d'hébergement) de votre séjour au sein de notre camping, à condition que votre demande nous parvienne par courriel au moins 21 jours avant la date d'arrivée initiale.

Vous devrez toutefois réserver un nouveau séjour au sein de notre camping au cours de la même saison que celle au cours de laquelle le séjour initial était prévu, selon les disponibilités et tarifs en vigueur. Votre séjour initial ne pourra être modifié plus d'une seule fois. Si vous ne pouvez honorer le séjour substitué au séjour initial, il sera considéré comme annulé ; les sommes versées ne vous seront pas remboursées.

Si le prix du séjour substitué est supérieur à celui du séjour initial, vous devrez vous acquitter de la différence au plus tard 30 jours avant la nouvelle date d'arrivée. A défaut, le séjour substitué est considéré comme annulé et nos conditions d'annulation décrites ci-après s'appliqueront. Si le prix du séjour substitué

tué est inférieur au prix du séjour initial, nous conserverons la différence de prix, en réparation du préjudice résultant de la modification de séjour.

ANNULATION DE SEJOUR :

Du fait du camping : Si nous sommes amenés à annuler une réservation que nous vous avons confirmée, nous vous en avertirons dans les meilleurs délais, par courriel ; les sommes versées vous seront intégralement remboursées .

Du fait du campeur : Toute annulation doit nous être notifiée par tous moyens écrits sur support durable (par courriel, courrier recommandé avec avis de réception, etc.).

• Si votre courriel/courrier est présenté plus de 30 jours avant votre arrivée, le montant de l'acompte versé, les frais de dossier versés, et, si applicable, les sommes versées au titre de l'assurance annulation restent acquis au camping.

• Si votre courrier est présenté entre le 30ème et le 15ème jour précédant votre arrivée, le montant de l'acompte et les frais de dossier versés lors de la réservation, et, si applicable, les sommes versées au titre de l'assurance annulation lors de la réservation restent acquis au camping; le solde du prix du séjour fera l'objet d'un avoir à valoir sur un prochain séjour au sein du camping, qui devra être réservé dans un délai d'un an à compter de la date du séjour. Si vous avez réservé votre séjour moins de 30 jours avant la date de votre arrivée, et que votre courrier d'annulation est présenté 15 jours ou plus avant cette date, les sommes correspondant au montant de l'acompte, des frais de dossier et de la cotisation liée à l'assurance annulation éventuellement souscrite seront conservées par le camping ; le surplus fera l'objet d'un avoir à valoir sur un prochain séjour au sein du camping, qui devra être réservé au cours de la même saison que le séjour annulé ou au cours de la saison suivante.

• Si votre courrier est présenté moins de 15 jours avant la date de votre arrivée, la totalité des sommes versées au camping lui restent acquises.

Pour obtenir un éventuel dédommagement, nous vous invitons à souscrire une assurance annulation ou d'interruption de séjour lors de la réservation. Celle-ci vous permettra d'obtenir le remboursement partiel ou total de votre séjour, selon les conditions prévues au contrat d'assurance. En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un événement empêchant votre départ par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales aviser l'assureur dans les 48 h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs.

Par dérogation à ce qui précède :

- si votre annulation procède de ce que vous résidez au sein d'une zone où une mesure de confinement interdisant aux personnes qui y résident de se déplacer pour éviter la propagation du Covid 19 est en vigueur à la date du début de votre séjour, le montant de l'acompte versé, les frais de dossier versés, et, si applicable, les sommes versées au titre de l'assurance annulation restent acquis au camping ; le surplus fera l'objet d'un avoir à valoir sur un prochain séjour au sein du camping, qui devra être réservé dans un délai d'un an à compter de la date du séjour. Ce, même si votre courrier d'annulation nous est présenté moins de 15 jours avant le date du début de votre séjour

- si votre annulation résulte d'un cas force majeure, c'est-à-dire d'un événement imprévisible, irrésistible (insurmontable) et extérieur (échappant à votre contrôle), toutes les sommes que vous avez versées vous seront restituées.

DOMMAGES: les équipements et installations du camping doivent être utilisés conformément à leur destination ordinaire. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers qui garnissent les hébergements ou les bâtiments d'accès communs engage de plein droit la responsabilité de son auteur. Le client locataire en titre d'hébergement locatif ou d'un emplacement est personnellement responsable de tous les dommages, pertes ou dégradations apportées tant à l'hébergement locatif qu'à toutes les installations du camping, commises par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite. Il doit être assuré en responsabilité civile (pour les locations la caution ne constitue pas une limite de responsabilité).

BARBECUE : autorisés

VEHICULE: une seule véhicule par emplacement est possible. La deuxième voiture est en tarif supplémentaire, sur les emplacements disponibles et après accord de la direction.

VISITEURS : Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent, et doivent acquitter la redevance forfaitaire journalière.

Le fait d'être admis sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping.

ANIMAUX : Les animaux domestiques (chiens et chats) sont acceptés.

Les chiens et les chats - exceptés les chiens de catégorie 1 dits « chiens d'attaque » et ceux de catégorie 2 dits « chiens de garde et de défense », tels que définis par la loi n°99-5 du 6 janvier 1999, sont autorisés dans notre camping. Nous exigeons que les chiens soient tenus en laisse dans l'enceinte du camping. Veillez à respecter l'hygiène et l'environnement du camping. Le carnet de santé de chaque animal, incluant le cas échéant le passeport présentant les justificatifs des vaccins, et notamment celui antirabique, doit être présenté à votre arrivée au camping. Le chien et le chat ne peut pas rester tout seul dans le mobil home en l'absence de leur maître, qui en est civilement responsable. Tout manquant à ces règles pourra être sanctionné par une rupture du contrat. Tout autre animal interdit.

REGLEMENT INTERIEUR, TROUBLES ET NUISANCES : Vous devez pendant toute la durée de votre séjour respecter le règlement intérieur du camping, dont une copie est affichée à la réception. Nous nous tenons à votre disposition pour vous en faire parvenir un exemplaire par courriel sur demande.

Le contrat de réservation sera résolu de plein droit en cas de non-respect réitéré, c'est-à-dire à nouveau constaté après une mise en demeure de vous mettre en conformité notifiée par courriel, par vous et/ou vos accompagnants de notre règlement intérieur. Dans ce cas vous devrez quitter votre hébergement ou votre emplacement dans les 24 h de la résiliation de votre contrat qui vous sera notifiée par courriel. Il ne sera procédé à aucune restitution de prix de notre part.

Calme nocturne : les résidents du camping sont tenus de se conformer au règlement intérieur du camping disponible auprès la réception, notamment en ce qui concerne la calme nocturne. Troubles et nuisances : Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui. Lorsqu'un résident trouble ou cause des nuisances aux autres résidents, ou atteint à l'intégrité des installations il peut être mis un terme immédiat à son séjour, sans préjudices des demandes en réparation que le camping Le Mat et les tiers pourraient faire valoir à son encontre. ans le cas contraire la caution sera intégralement conservée.

INDISPONIBILITE DE CERTAINS SERVICES : Les services et installations que nous proposons (piscine, restaurant, activités, animations, etc.) sont susceptibles ne pas être disponibles toute l'année, notamment pour des raisons climatiques ou en cas de force majeure, ou de ne pas fonctionner à toutes les saisons de l'année. Ils peuvent donc être momentanément indisponibles pendant tout ou partie de votre séjour. Le camping fera ses meilleurs efforts pour vous informer des travaux ou aménagements entrepris lors de votre séjour. Aucune restitution de prix, partielle ou totale, ne sera par ailleurs opérée de ce fait.

RECLAMATIONS - LITIGES : Toute réclamation éventuelle liée à un séjour devra être formulée par écrit, et nous être envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les 20 jours suivant la fin du séjour.

En cas de litige et à défaut de solution amiable trouvée dans le mois suivant la réception de la lettre de réclamation susvisée, vous pourrez recourir gratuitement à un médiateur de la consommation, à condition de le saisir dans l'année suivant l'envoi de votre lettre de réclamation.

Par défaut, nous vous proposons le recours au médiateur de la consommation suivant :

- Organisme du médiateur : CM2C -Centre de la médiation de la consommation

- Adresse du médiateur : 14 rue Saint-Jean 75017 Paris

- Site Internet du médiateur : <https://www.cm2c.net>

- Contact du médiateur : cm2c@cm2c.net

DONNEES A CARACTERE PERSONNEL: Les traitements de données à caractère personnel que nous mettons en œuvre pour les besoins de la réservation sont encadrés par la Charte de protection de données Personnelles Flower, disponible sur le site marque Flower Campings.